

Compte rendu du CTSD du 5 septembre 2012

1- Ajustements de rentrée dans le 1^{er} degré :

Avant de rentrer dans les ajustements, Fabrice Couégnas demande quels sont les moyens disponibles pour ces ajustements de rentrée.

Le DA répond que le département dispose de 15 « surnombres » (c'est-à-dire 15 Equivalents Temps Plein au dessus du nombre de postes financés du département), mais que ce chiffre pouvait vite changer en raison des mises en disponibilité, des congés parentaux ou encore des temps partiels des personnels en constante augmentation. Cette année, 50 personnes sont sur des postes de TRS.

Fabrice Couégnas regrette la perte d'un moyen pour la Creuse, un stagiaire étant parti en Corrèze remettant ainsi en cause la répartition des postes décidée dans les instances.

Le DA rappelle les mesures prises le 4 juillet dans le cadre de la restitution des 5 postes rendus à la Creuse sur les 1000 restitués par le Ministère.

contingent supplémentaire du MEN		
NAILLAT	ADJOINT	1
ST PRIEST LA FEUILLE	ADJOINT	1
ST SULPICE LE GT ELEM	ADJOINT	1
GOUZON ELEM	ADJOINT	1
BONNAT ELEM	ADJOINT	1

Ce sont ici des ouvertures définitives. Ces postes seront pourvus par les BMFC puis par des stagiaires après les vacances de Toussaint.

réouvertures ASH par redéploiement des moyens		
GUERET GRANCHER IME	SESSAD DI	1
CHAMBON/VOUEIZE ELEM	MAITRE E (1/2 poste)	0,5

Ces postes sont financés par l'anticipation de gels de postes (notamment le poste de directeur du CMPP). Ils ont fait l'objet d'un appel à candidature très confidentiel en toute fin de vacances contrairement aux demandes du SNUipp-FSU23.

ouvertures sur moyens provisoires surnuméraires		
MERINCHAL MATERNELLE	ADJOINT	1
CROCQ ELEMENTAIRE	ADJOINT	1
GUERET GUERY ELEM	BM FC	1
GUERET LANGEVIN MAT	BM FC	1
GUERET CERCLIER ELEM	BM CONGES	1

Ces ouvertures sont prises sur les surnombres.

Le SNUipp-FSU 23 rappelle les priorités définies en groupe de travail.

Le DA confirme que « les besoins en aides spécialisées RASED sont réels sur le département ainsi que les besoins spécifiques à la ruralité EMALA ». Il indique que « l'enseignant ne doit pas être seul et a besoin d'un réseau pour travailler : RASED, EMALA, structures d'appui. »

La suite montrera que ce discours ne sera pas suivi d'actes.

Les propositions suivantes sont avancées par le DA :

NOUVELLES PROPOSITIONS SEPTEMBRE - sur moyens provisoires surnuméraires		
GUERET ARISTIDE GUERY ELEM	ADJOINT (cf effectifs classes de CP)	1
BOURGANEUF M.CURIE	COORDO RRS quotité supplémentaire (projet passerelle maternelle)	0,25
BOURGANEUF M.CURIE	MISSION RRS - liaison inter-degrés : soutien élèves / décrochage scolaire	0,50
GUERET PREVERT ELEM	MISSION lutte illettrisme / centre ressources lecture	0,25
GUERET II ASH	POSTE animateur TICE	0,50
LA SOUTERRAINE CMPP	POSTE maître G	1
GUERET COLLEGE M.NADAUD	POSTE ULIS supplémentaire (en instance d'un support 2nd degré)	1
NAILLAT	décharge direction (ouverture d'une 4ème classe)	0,25

CROCQ ELEM	décharge direction (ouverture d'une 4ème classe)	0,25
AUBUSSON VILLENEUVE MAT	décharge direction (transfert des classes de l'école mat Clé des Champs)	0,25
AZERABLES	décharge direction (maintien exceptionnel pour un an)	0,25
CHAMBON ELEM	décharge direction (maintien exceptionnel pour un an)	0,25
AUBUSSON VILLENEUVE ELEM	décharge direction (maintien exceptionnel pour un an)	0,25
VALLIERE	décharge direction (maintien exceptionnel pour un an)	0,25
AUTRES MESURES PROVISOIRES		
Transfert des deux classes (travaux prévus par la municipalité) de l'école maternelle Clé des champs à AUBUSSON à l'école maternelle Villeneuve à AUBUSSON maintien de la structure école existante et des affectations initiales des enseignants concernés		
POSTE GELE		
GUERET CMPP	POSTE DIRECTION (poste non pourvu)	-1
à noter : les autres situations d'écoles en instance seront examinées en fonction des constats de rentrée		

Le SNUipp-FSU 23 avait validé des créations provisoires qui correspondaient aux priorités définies lors du CTSD du 4 juillet (4,5 postes) et a renvoyé au CTSD de ce jour les autres propositions.

Avant de discuter des propositions du DA, Fabrice Couégnas demande à étudier les effectifs d'école.

Les situations suivantes ont été examinées, le SNUipp-FSU 23 indiquant pour chacune les derniers effectifs connus pour les confronter à ceux fournis par les IEN :

Les classes uniques :

Saint Moreil 8 élèves

Saint Junien la Bregère 21 élèves

Le Monteil au Vicomte 8 élèves

Le DA exprime sa volonté de regrouper Saint Moreil et Saint Junien la Bregère dans un futur proche mais se pose le problème du transport des enfants de Saint Pardoux Morterolles à Saint Moreil.

Il précise que le Monteil au Vicomte est dans un secteur avec des écoles en difficulté quant aux effectifs et que cela pose question.

Fabrice Couégnas indique que le raisonnement du DA conduit directement à la fermeture de l'école de Saint Moreil remettant en cause la capacité du territoire à accueillir de nouvelles populations.

Alain Favière fait remarquer que la situation de Saint Junien La Bregère est problématique avec 21 élèves de la PS au CM2 et qu'il n'y a pas très longtemps le seuil des 21 élèves en classe unique engendrait automatiquement l'ouverture d'une classe. Le DA s'interroge et répond qu'il « ne sait pas faire » mais qu'il cherche une solution.

Après discussion, le DA propose une ouverture à Saint Junien La Bregère. **Lors du CDEN, le DA reviendra à notre grand étonnement sur cette ouverture en ne prononçant plus qu' ½ ouverture !**

Guéret Guéry :

58 CP et 52 CE1 + CLIS

Le DA propose l'ouverture de la 5^{ème} classe.

Bussière Dunoise

Actuellement, il y a 75 élèves pour 3 classes.

Alain Favière fait remarquer que l'école a reçu 15 nouvelles inscriptions non prévues pendant l'été. En outre, les élèves de CP se retrouvent dans une classe GS/CP/CE1 avec 26 élèves.

Le DA propose une ouverture, l'école passant de 3 à 4 classes, elle aura également droit à ¼ de décharge pour la direction.

Saint Quentin la Chabanne

Il y a 42 élèves pour 2 classes, avec une classe de TPS/PS/MS/GS/CP à 24 élèves car il était impossible matériellement de mettre les CP avec le reste du cycle 2 et le cycle 3, en raison de locaux trop exigus. L'IEN confirme les effectifs et les problèmes de locaux.

Le DA fait remarquer que même si les effectifs ne sont pas pléthoriques, il reconnaît les difficultés d'organisation et propose $\frac{1}{2}$ moyen le matin. Toutefois, comme à Saint Junien La Bregère et Le Monteil au Vicomte, il pense qu'il faut repenser l'offre scolaire sur le secteur de Felletin (!!!).

Chénérailles

Il y a 119 élèves pour 5 classes et notamment un CM1/CM2 à 29 élèves.

Le DA propose $\frac{1}{2}$ moyen.

Vallière

Fabrice Couégnas fait remarquer que l'école devrait accueillir 6 élèves de plus que les prévisions, avec 22 C1, 17 C2 et 26 C3, l'IEN d'Aubusson précise qu'après comptage à la rentrée il n'y a que 19 C1 (14 présents et 5 inscrits pour une rentrée en janvier), 17 C2 et 25 C3.

Le DA refuse l'ouverture.

RPI Saint Amand/Saint Alpinien/Saint Maixant

Saint Amand : 30 (de la TPS à la MS) ; **Saint Alpinien** 46 en 2 classes de la GS au CE2 ; **Saint Maixant** : 19 CM1/CM2

Le DA indique que la classe de maternelle de Saint Amand avec 30 élèves aurait pu bénéficier d'une ouverture, mais les effectifs globaux du RPI amènent le DA à ne proposer aucune ouverture (95 élèves pour 4 classes tout de même).

Ce choix remet sans aucun doute la capacité du RPI à scolariser les enfants de moins de 3 ans contrairement aux engagements du Ministère.

La Courtine

Fabrice Couégnas fait remarquer qu'il y a 25 élèves en maternelle 1 TPS, 10 PS, 9 MS et 5 GS et qu'en terme d'effectifs c'est une situation extrêmement proche de la situation de Mérinchal qui a obtenu une ouverture en juillet.

Le DA aurait souhaité « une certaine malléabilité » entre l'école maternelle et l'école élémentaire afin que les GS soient dans la même classe que les CP. Il ne propose donc aucune ouverture.

Fabrice Couégnas indique que selon les situations, le DA opte pour les GS en maternelle ou en cycle 2 (voir situation d'Aubusson).

Chambon sur Voueize

Il y a 38 élèves pour 2 classes en maternelle et 71 élèves pour 3 classes en élémentaire.

Sur les conseils de l'IEN, une classe de GS/CP a été créée, et le DA indique que cette nouvelle répartition lui semble satisfaisante et qu'il ne propose donc pas d'ouverture :

26 TPS/PS/MS, 23 GS/CP, 17 CE1, 21 CE2/CM1 et 22 CM2.

On voit ici que l'administration tente d'imposer une fusion qui se traduit par la négation de la spécificité de la maternelle et par la perte d'un poste...

Azérables

Il y a 26 élèves en maternelle avec 7 élèves en liste d'attente (non inscrits en Mairie), 18 CP/CM2 et 20 CE1/CE2/CM1.

L'organisation pédagogique regroupant les CP et les CM2 dans une même classe conduit le DA à ne pas proposer d'ouverture. Il considère que « cette organisation pédagogique est conforme à l'intérêt des élèves ».

A noter que seuls les délégués du personnel du SNUipp-FSU étaient en possession des effectifs des écoles.

Autres mesures provisoires

Fabrice Couégnas demande une clarification sur la situation d'Aubusson

« Carte scolaire Aubusson » :

Historique :

La municipalité a décidé de déplacer les 2 classes de l'école La Clé des Champs maternelle dans les locaux de l'école Villeneuve élémentaire d'Aubusson afin de construire une cantine pour l'école La Clé des Champs élémentaire. Les personnels en ont été informés la semaine de la sortie. 5 classes résident donc dans les locaux de l'école élémentaire (GS/CP/CE1). Le Directeur Académique n'en avait pas informé les délégués du personnel lors du CTSD du 4 juillet. Le SNUipp-FSU 23, informé par les personnels, avait alerté très tôt (2^{ème} semaine de juillet) le Directeur Académique de l'attention particulière qui devait être portée à cette situation et notamment la nécessité d'attribuer une décharge statutaire au directeur de l'école Villeneuve élémentaire.

Lors du groupe de travail du jeudi 30 août, le directeur a proposé une décharge statutaire pour l'école maternelle (3 classes) et le maintien d'une décharge exceptionnelle suite à la fermeture de la 4^{ème} classe en février à l'école Villeneuve élémentaire. Le SNUipp-FSU 23 avait refusé cette situation puisque, réglementairement, la responsabilité du directeur de Villeneuve élémentaire était engagée sur les 5 classes implantées dans les locaux. Le DA avait alors indiqué que 4 classes étaient implantées à l'élémentaire et 4 classes à la maternelle.

Le SNUipp-FSU 23 avait alors indiqué que les 2 écoles devaient bénéficier d'une décharge statutaire.

Contrairement à ce qu'avait annoncé le DA, ce sont bien 5 classes qui sont implantées dans les locaux de l'élémentaire. L'IEN d'Aubusson a proposé le jour de la rentrée d'établir une convention afin de mettre à disposition les 2 classes de l'école élémentaire à la maternelle, convention qui n'a pour l'heure pas été communiquée.

Le DA présente la situation et propose d'attribuer $\frac{1}{4}$ de décharge à l'école maternelle qui passe à 5 classes et de maintenir le $\frac{1}{4}$ de décharge à l'école élémentaire qui a perdu sa 4^{ème} classe.

Fabrice Couégnas déplore que la municipalité d'Aubusson ait décidé d'apporter des modifications à l'organisation des écoles sur la ville une nouvelle fois en dehors du calendrier de carte scolaire. Il demande à ce que le calendrier des opérations de carte scolaire soit transmis à l'équipe municipale et les incidences pour les personnels clairement expliquées.

Fabrice Couégnas s'étonne que :

- Les personnels aient été prévenus la semaine précédant les vacances
- L'administration ait convoqué les personnels pendant les vacances (le 9 juillet)
- Aucune information n'ait pu être donnée aux délégués du personnel lors des différents rendez-vous

Les réponses obtenues sont très évasives.

Enfin, comment comprendre les choix du DA ou de la Mairie (?) d'établir une convention pour rattacher les 2 classes de l'élémentaire à la maternelle avec toutes les questions de responsabilité que cela implique :

Les élèves empruntent la même cour : qui est responsable en cas d'accident ?

Evacuation incendie de l'élémentaire : seuls les élèves de CP et CE1 sortent alors que les grandes sections sont dans les mêmes locaux ? Le CHSCT départemental doit obtenir des réponses claires.

Fabrice Couégnas indique que sur ce dossier, l'administration dépense beaucoup d'énergie pour une organisation qui met en difficulté les personnels et complique le fonctionnement des écoles. A noter que ce principe de convention pourrait être retenu sur d'autres localités et qu'il faudrait alors être en capacité de financer les décharges induites...

Fabrice Couégnas indique que le DA a été informé des difficultés de fonctionnement de l'aide aux élèves non francophones (FLE).

Fabrice Couégnas indique que les RASED et les EMALA ont fait l'objet d'une attaque sans précédent lors de la carte scolaire, attaque dénoncée tant par les personnels que par les parents d'élèves et les élus.

Les RASED ont perdu 29% de leurs moyens humains (bien plus en capacité d'intervention du fait des déplacements plus longs) et ont supporté 23% des mesures de carte scolaire. Dans le cadre des ajustements, il n'est restitué que $\frac{1}{2}$ poste soit 4,3% des mesures proposées, 1,88% pour l'ensemble des mesures de rattrapage depuis février.

Dans ce contexte, le SNUipp-FSU 23 déplore de voir des personnels qualifiés s'installer « en travailleur indépendant » sur les déserts éducatifs de la prise en charge de la difficulté scolaire créés par l'absence de moyens publics et les communes participer au développement de ces activités en mettant à disposition des locaux. Les choix opérés dans le cadre de cette carte scolaire à plusieurs étages instaurent de fait une école à plusieurs vitesses selon que les parents ont ou non les moyens de financer une aide qui devrait être offerte de façon identique en tout point du territoire.

Les EMALA ont été amputés de 50% de leurs moyens et à eux seuls supportent 6,5% de la facture alors qu'ils ne pesaient que 0,6 ou 0,7 % des personnels.

Le SNUipp-FSU 23 demande à ce que les moyens 0,25 coordonateur RRS et 0,25 mission lutte illettrisme soient affectés aux RASED ou aux EMALA.

Le DA entend l'argumentaire mais « ne sait pas faire mieux ».

Le SE-UNSA « salue les avancées ».

Le SNUipp-FSU23 considère que les ouvertures de classes sont un progrès pour les personnels concernés et leurs élèves mais qu'aucune mesure n'a été prise pour répondre à la difficulté scolaire (seul $\frac{1}{2}$ poste ouvert en RASED) et que les EMALA n'ont toujours pas les moyens de répondre à la demande de note département rural : le SNUipp-FSU 23 s'était engagé dans l'exercice difficile de définition de priorités dans un budget contraint : on ne peut que constater que les échanges et les propositions portées n'auront à aucun moment été entendus.

Les ajustements proposés sont donc les suivants :

Ouvertures sur moyens provisoires : + 3,5

Bussière Dunoise : ouverture provisoire de la 4^{ème} classe

Guéret Guéry : ouverture provisoire de la 5^{ème} classe

Chénérailles : +0,5 poste

Saint Junien La Bregère : +0,5

Saint Quentin La Chabanne : +0,5

Autres moyens provisoires : + 1,5

CMPP La Souterraine : 1 maître G

Bourganeuf Marie Curie : 0,25 coordonateur RRS

Guéret Prévert élémentaire : 0,25 mission lutte illettrisme

1/4 de décharges de direction : + 2

Bussière-Dunoise, Naillat, Crocq élémentaire, Aubusson Villeneuve maternelle, Azérables, Chambon élémentaire, Aubusson Villeneuve élémentaire, Vallière

Vote : Pour : 0 Contre : 8 (FSU) Abstention : 2 (UNSA)

Seul un vote unanime contre aurait permis de revoir cette carte scolaire.

Questions diverses CTSD déposées par le SNUipp-FSU 23

Le DA n'a répondu à aucune de ces questions renvoyant à la tenue d'une instance « spéciale questions diverses ». A noter que certaines attendent des réponses depuis près de 6 mois.

+Applications informatiques de gestion des personnels et des élèves (Base élèves, aria, mozart, affelnet, siren,): Nous vous demandons de nous fournir une liste exhaustive des applications utilisées ainsi que, pour chacune d'elle, le caractère obligatoire ou non de son utilisation, les champs renseignés par l'administration ou les écoles et les champs obligatoires, les interconnexions possibles avec d'autres applications de l'Education Nationale ou d'une autre administration ainsi que les droits de regard et de modifications des informations par les personnels.

+Gestion du remplacement : il a été évoqué une possible mutualisation de la gestion du remplacement. Nous souhaitons, si une évolution est envisagée dans ce domaine, que celle-ci soit débattue lors du CTSD.

+Employés de Vie Scolaire : nous souhaitons avoir un bilan de l'évolution du nombre de contrats depuis 2006 ainsi qu'un bilan école par école de l'évolution de l'aide administrative entre septembre 2011 et septembre 2012.

+Nous souhaitons également avoir une explication quant au non paiement par le collège mutualisateur des indemnités notifiées par décision exécutoire du 16 avril 2012 par le Conseil des Prud'hommes de Guéret.

+Droit Individuel à Formation : nous vous demandons de bien vouloir présenter les modalités d'accès à ce droit ainsi que les budgets disponibles pour ces actions de formation dans notre département.

+Enfin, le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail doit être réuni 2 fois d'ici le mois de décembre. La FSU a porté des propositions lors du CHSCT du 19 mars 2012 sur la composition de ce comité (présence obligatoire du médecin de prévention, présence souhaitée à l'unanimité du comité d'un représentant de la MGEN), sur le règlement intérieur du CHSCT, sur le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ainsi qu'un protocole de gestion des conflits. Nous vous demandons de le réunir dans les plus brefs délais afin que nous avancions enfin sur ces dossiers.

Les délégués du personnel FSU23 : Fabrice COUEGNAS, Sandrine GORGEON, Audrey BLE, Alain FAVIERE, Lucile GUILLEMIN, Julien COLOMBEAU, Christophe RUBY, Stéphane PICOUT, Trémur DUVAL

Compte rendu du CDEN du 5 septembre 2012

A noter que lors du CDEN qui a eu lieu à 14 h 30, le DA a présenté les mêmes décisions, le SNUipp-FSU23 a fait les mêmes remarques et interpellé les élus qui étaient malheureusement majoritairement absents ou excusés mais non remplacés. Ainsi, étaient absents : Jean Jacques Lozach, André Mavigner, Patrick Aubert (Conseil Général), Bernard De Froment, Pierre Brignolas (Maires), étaient excusés et pas remplacés Didier Bardet, Jean Claude Dugenes (Maires), Armelle Martin (Conseil Régional). Les élus présents étaient René Roulland, Laurent Daulny, Nicolas Simonnet.

Fabrice Couégnas a interrogé le Préfet et les conseillers généraux sur :

- le fait que le Conseil Général continue à financer les EMALA dans leur fonctionnement quand l'Etat se désengage pour les personnels : cet état de fait est très étonnant quand on ne cesse de répéter aux citoyens que la période est difficile et qu'il est nécessaire de veiller en permanence à la bonne utilisation des fonds publics : René Roulland a déploré le désengagement de l'Etat dans ce domaine.
- les évolutions de rythmes scolaires proposées par le Ministre à savoir le passage à 4,5 jours de classe par semaine et les conséquences financières que cela implique pour les collectivités locales en personnels et en transport. Malheureusement, il n'y avait pas de représentants des maires et peu de représentants du conseil général.

Le seul élu de droite encore présent au moment du vote a voté POUR les décisions du DA, le seul élu de gauche encore présent au moment du vote et les représentants UNSA et FCPE se sont abstenus et les représentants FSU ont voté CONTRE.

Les délégués du personnel FSU23 : Fabrice COUEGNAS, Sandrine GORGEON, Alain FAVIERE, Christophe RUBY, Stéphane PICOUT, Trémur DUVAL, Olivier LANDAN

SNUIPP